

Plan de mobilité simplifié 2024-2033 du Pays d'Ancenis

Note de présentation du projet
Participation du public du 13 mai au 5 juin



Sommaire

1) Contexte (p.3)

- A - Prise de compétence « Autorité Organisatrice des Mobilités » (p. 4)
- B - Motivations justifiant cette prise de compétence (p. 5)
- C - Synthèse des chiffres clés de la mobilité sur le Pays d'Ancenis (p. 6)
- D - Elaboration du Plan de Mobilité Simplifié (p. 7)

2) Présentation du projet de Plan de Mobilité Simplifié 2024-2033 de la COMPA (p. 8)

- A - Objectifs du Plan de Mobilité Simplifié (p. 9)
- B - Programme d'actions du Plan de Mobilité Simplifié (p. 10)

1

Contexte

3

Note de
présentation



A - Prise de compétence « Autorité Organisatrice des Mobilités »



En application de la Loi d'Orientation des Mobilités, la COMPA est devenue **Autorité Organisatrice de la Mobilité** « AOM » en juillet 2021.

Afin d'organiser, au niveau local, une offre de mobilité adaptée aux besoins du territoire, cette prise de compétence s'inscrit dans 3 objectifs stratégiques :

- améliorer le maillage du territoire en offres de mobilité intermodales
- accompagner les changements de pratique
- construire un partenariat sur les mobilités

Avec cette compétence, la COMPA peut choisir les **services** qu'elle souhaite organiser et/ou soutenir, parmi les suivants :

- lignes régulières
- transport à la demande
- transport scolaire
- déplacements doux (ou mobilités actives)
- covoiturage, auto-partage
- mobilité solidaire
- conseil, accompagnement à la mobilité

Cette compétence est à articuler avec les compétences des autres collectivités :

- **la Région** est Autorité organisatrice des mobilités pour les services d'intérêt régional notamment transports réguliers, transport à la demande, transports scolaires et mobilités partagées.
- **les communes et les Départements** détiennent les compétences « voirie » et « action sociale » notamment

B - Motivations justifiant cette prise de compétence

La prise de compétence AOM permet d'intervenir plus localement et fortement en faveur :

- **de modes de transports alternatifs à la voiture individuel**
- **de l'intermodalité**



En s'adaptant aux **besoins du territoire** et aux particularités de chaque secteur

Les possibilités offertes à travers cette prise de compétence sont les suivantes :

- Elaborer, suivre et évaluer une **stratégie de mobilité** dans le cadre d'un **Plan de Mobilité simplifié**
- Rechercher des **solutions de mobilité** à une échelle qui corresponde à la réalité des besoins
- Devenir un **acteur identifié et légitime** de l'écosystème local de la mobilité
- Constituer un **Comité Local des Partenaires** comportant *a minima* des représentants d'usagers/d'habitants et des représentants des employeurs pour les associer à la politique de mobilité conduite sur le territoire.

Favoriser des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle est déterminant pour :

- lutter contre le **changement climatique**
- améliorer la **qualité de l'air**
- garantir l'**accès à l'emploi et aux services**
- contribuer à l'**attractivité du territoire**
- faire face aux **difficultés en termes de recrutement** pour des questions de mobilité
- Faire moins peser le **coût de la mobilité** dans le budget des ménages

25% des demandeurs d'emploi ont déjà refusé une offre d'emploi faute de solution de mobilité

Le transport routier est responsable de 30% des émissions de CO2

C - Synthèse des chiffres clés de la mobilité sur le Pays d'Ancenis

Les déplacements des habitants en semaine :

- ~ 242 000 déplacements réalisés quotidiennement par les habitants (~3,9 dép / j / pers)
 - 60% en voiture conducteur (~ 145 000 déplacements /j)
 - 14% en voiture passager
 - 19% à pied
 - 5% en TC (dont transport scolaire)
 - 2% en vélo
 - 1% en moto / scooter

**RAPPEL // Ancenis-St-Géréon =
16% de la population
et 50% des emplois**

Le réseau ferroviaire :

- 56 gares sur la Loire-Atlantique (~ 36 000 montées / j TER en 2019)
- **1 gare et 4 haltes ferroviaires** sur la COMPA (~ **2 400 montées / j** en 2019)

Le transport scolaire :

- ~ **4 700 élèves** inscrits en 2023-2024 (pour 55 établissements scolaires), avec un taux d'usage de près de 60%
- ~ **424 circuits** et **88 véhicules** en 2023-2024

Le réseau routier régulier (Aléop) :

- 35 lignes en Loire-Atlantique (~20 000 montées / j en 2019)
- **4 lignes** sur la COMPA (~ **300 montées / j** en 2019 répartis sur 31 arrêts)

Le transport solidaire :

6 associations de transport solidaire :

- dont Pannecé Teillé Solidarité Transport (2021) :
 - ~ **5 dép / j** (37 km / dép)
 - 430 bénéficiaires (soit 3,3 dép / bénéf.)
 - 95 chauffeurs (soit 15 déplacements / chauff.)

Réseau Mobilité (2023) :

- location concernant plusieurs modes (vélo, scooter, voiturette) depuis plus de 20 ans
- **583 contrats** de mise à disposition
- 72 % de taux d'usage (voiture : 88 % / voiturettes : 74 % / scooters : 73 % / VAE : 63 %)
- 142 bénéficiaires
- Ancenis-St-Géréon et Loireauxence ~principaux lieux de résidence des usagers

Le transport à la demande :

AVANT :

- porte-à-porte, certaines demi-journée en semaine
- ~ **30 dép/j** en 2023

À PARTIR DE 2025 (Offre SOCLE de la Région) :

- amplitude horaire élargie (7h-19h) 5j/7, fin du porte-à-porte pour les moins de 75 ans

La location de vélo à assistance électrique (VAE Velila) :

- **100 VAE** à disposition

D - Elaboration du Plan de Mobilité Simplifié

Le Plan de Mobilité Simplifié est un outil de planification qui n'est **pas obligatoire** sur le Pays d'Ancenis (< 100 000 habitants).

Ce document détermine les principes régissant l'organisation des conditions de mobilité des personnes et du transport de marchandises, tant à l'intérieur du périmètre de l'intercommunalité qu'en lien avec les collectivités territoriales limitrophes, en tenant compte de la diversité des composantes du territoire ainsi que des besoins de la population, afin d'améliorer la mise en œuvre du droit à la mobilité.

Cette démarche s'appuie sur une **concertation large** des acteurs du territoire afin de proposer la vision la plus partagée possible (élus et techniciens des communes, entreprises, associations, territoires limitrophes, acteurs institutionnels, habitants ...)

Le Plan de Mobilité Simplifié intègre le Schéma directeur des mobilités actives.

Etapes clés de la démarche

Démarrage de l'étude
Septembre 2022

Phase d'élaboration en concertation avec les acteurs du territoire

Arrêt en Conseil
Communautaire du 15
février 2024

**Phase de consultation et
participation du public**

Adoption projetée en Conseil
Communautaire 4 juillet 2024

Sur le Pays d'Ancenis :

- Elaboration du Plan sur 16 mois de sept. 2022 à janvier 2024
- Arrêt du document en Conseil Communautaire du **15 février 2024**
- Phase de consultation des Communes, des départements 44 et 49, de la Région et du Comité Local des Partenaires de **février à avril 2024**
- Participation du public du **13 mai au 5 juin 2024**

Chaque étape a été :

- menée en concertation avec les communes et un panel d'habitants/acteurs du territoire.
- validée par un comité de pilotage (22 mai 2023, 7 mars 2023, 27 juin 2023 et 15 janvier 2024)

2

Présentation du projet de Plan de Mobilité Simplifié 2024-2033 de la COMPA

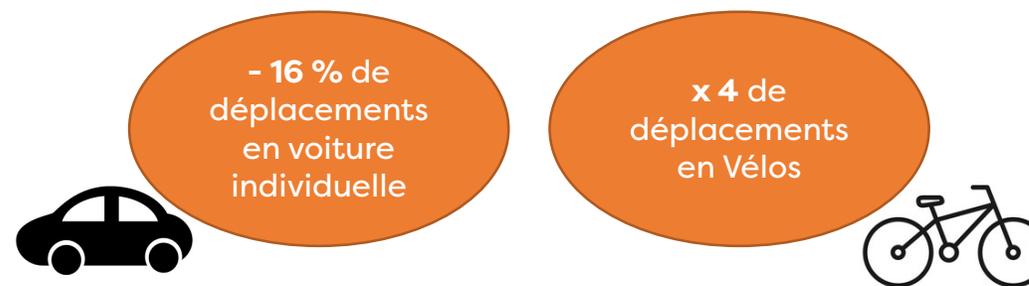
A - Objectifs du Plan de Mobilité Simplifié



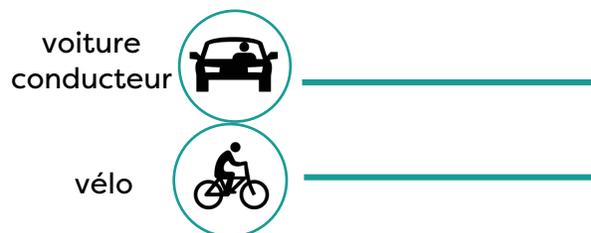
Le Plan de Mobilité Simplifié prévoit un programme d'actions pour la période 2024-2033 permettant de répondre aux enjeux du territoire à travers **4 objectifs opérationnels** :

- Développer la pratique du vélo sur le territoire
- Développer les modes collectifs sur le territoire et l'intermodalité
- Accompagner l'aménagement du territoire
- Communiquer et sensibiliser sur la mobilité durable

Objectif de répartition modale : **réduire l'usage individuel de la voiture en faveur de mobilités plus durables sur la période 2024-2033**



Zoom sur les déplacements voiture et vélo des habitants de la COMPA



	2019		2033
voiture conducteur	60% 145 000 dép/j	→	49% (- 11 pts) 122 000 dép/j
vélo	2% 4 000 dép/j	→	7% (+ 5 pts) 17 000 dép/j

B - Programme d'actions du Plan de Mobilité Simplifié

Développer la pratique du vélo sur le territoire	1	Aménager un réseau cyclable équilibré et hiérarchisé, pour les déplacements du quotidien et le tourisme
	2	Développer des services vélo
Développer les modes collectifs sur le territoire et l'intermodalité	3	Optimiser les offres de Transport en Commun existantes (ferroviaire, lignes régulières, Transport À la Demande)
	4	Préfigurer un réseau de transport en commun régulier sur le territoire
	5	Adapter le transport scolaire aux besoins du territoire
	6	Soutenir le développement du covoiturage
	7	Soutenir le développement du transport solidaire en lien avec les associations
	8	Favoriser l'innovation et l'émergence de nouveaux services de mobilité durable
	9	Développer des pôles d'échanges multimodaux sur le territoire et l'intermodalité
Accompagner l'aménagement du territoire	10	Mieux intégrer les enjeux de mobilité dans les opérations d'aménagement
	11	Promouvoir les projets d'amélioration des infrastructures et réseaux de transport structurants le territoire
Communiquer et sensibiliser sur la mobilité	12	Informier sur l'offre en mobilité existante auprès des acteurs et de la population
	13	Sensibiliser aux mobilités durables
	14	Développer l'animation et le conseil en mobilité

Synthèse de l'enjeu 1 – Développer la pratique du vélo sur le territoire

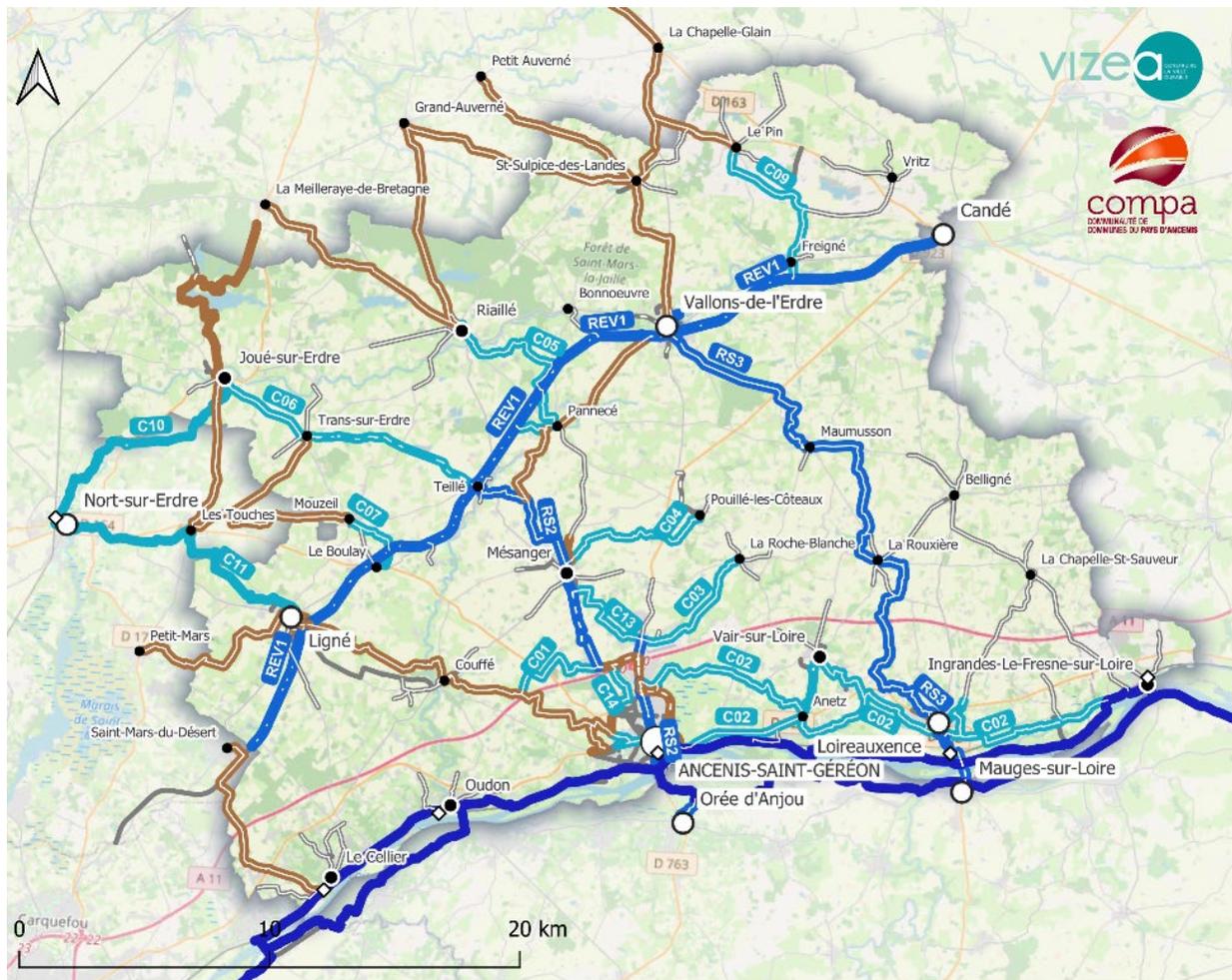
Actions	Description
Aménager un réseau cyclable équilibré et hiérarchisé, pour les déplacements du quotidien et le tourisme	<ul style="list-style-type: none">• Réaliser les aménagements cyclables du Schéma Directeur des Mobilités Actives• Conseiller / accompagner les communes sur leurs projets pour assurer une cohérence d'ensemble
Développer des services vélo	<ul style="list-style-type: none">• Aménager des places de stationnement vélo• Réaliser des stations de réparation en libre-service• Pérenniser et développer le service de location de vélo à assistance électrique• Expérimenter un système de vélo en libre-service



Les moyens financiers dédiés à ces actions :

- **16,6 millions d'euros** pour le réseau cyclable intercommunal (la participation de la COMPA pour le réseau local se fera via le fond de concours) dont 5,5 millions d'euros sur la période 2024-2027
- **1,7 millions** pour développer les services et l'intermodalité dont 1 million sur la période 2024-2027

Synthèse de l'enjeu 1 – Développer la pratique du vélo sur le territoire



Axe 1 - Aménagement d'un réseau cyclable interconnecté et hiérarchisé

BDD01 B Cyclable	Réseau de connexion	AVANCEMENT	Limites administratives
HIERARCHISATION	Loire à Vélo	En Réflexion SDMA	COMPA
Réseau structurant	Schéma départemental	En Projet	Communes



Le réseau cyclable sur le Pays d'Ancenis articule différents réseaux :

- le **réseau départemental** qui concerne les liaisons inter-EPCI et les liaisons d'enjeu touristique au sein de l'EPCI
- le **réseau intercommunal** qui concerne les liaisons inter-communes et les liaisons identifiées comme structurantes
- le **réseau local** portée par les communes du territoire correspondant aux autres liaisons situées au sein des agglomérations des communes

Les liaisons structurantes concernent :

- **L'amélioration du niveau de service de la voie verte** (Ligné – Candé) pour sécuriser et favoriser davantage les déplacements du quotidien
- **la mise en place d'une liaison entre Ancenis-Saint-Géréon et Teillé** pour connecter le centre de la Loire à vélo au centre de la voie verte sur le territoire en desservant les pôles majeurs d'attractivité (gare, établissements scolaires, zones d'activités)
- **La mise en place d'une liaison entre Loireauxence et Vallons-de-l'Erdre** pour rejoindre la Loire à Vélo et la voie verte à l'Est du territoire dans une logique d'équilibre

Synthèse de l'enjeu 2 – Développer les modes collectifs sur le territoire et l'intermodalité

Actions	Description
Optimiser les offres de Transport en Commun existantes (ferroviaire, lignes régulières, Transport À la Demande)	<ul style="list-style-type: none"> • Optimiser les offres interurbaines de Transport en Commun existantes (notamment accompagner le déploiement de l'offre ferroviaire de RER métropolitain ou l'offre socle TAD dans une démarche d'intermodalité) • Améliorer les interconnexions entre les différents réseaux de transport en commun
Préfigurer un réseau de transport en commun régulier sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Expérimenter la mise en place de navettes orientées vers les flux domicile-travail sur la zone centrale • Préfigurer la mise en place d'un réseau de transport régulier interne à la COMPA à partir du retour d'expérience du TAD, ainsi que le développement de parcs-relais (P+R)
Adapter le transport scolaire aux besoins du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter l'offre de transport scolaire aux besoins du territoire (service et accessibilité des arrêts) • Déployer une aide pour l'inscription aux transports scolaires à proximité des usagers (Communes, maisons de service)
Soutenir le développement du covoiturage	<ul style="list-style-type: none"> • communiquer sur les « points stop » et compléter le réseau par l'aménagement de nouveaux arrêts • engager un partenariat avec un opérateur de covoiturage pour encourager le covoiturage planifié • poursuivre le développement d'aires de covoiturage sur le territoire • préfigurer la mise en place sur le territoire d'un ou plusieurs services de covoiturage dynamique et l'expérimenter

Synthèse de l'enjeu 2 – Développer les modes collectifs sur le territoire et l'intermodalité

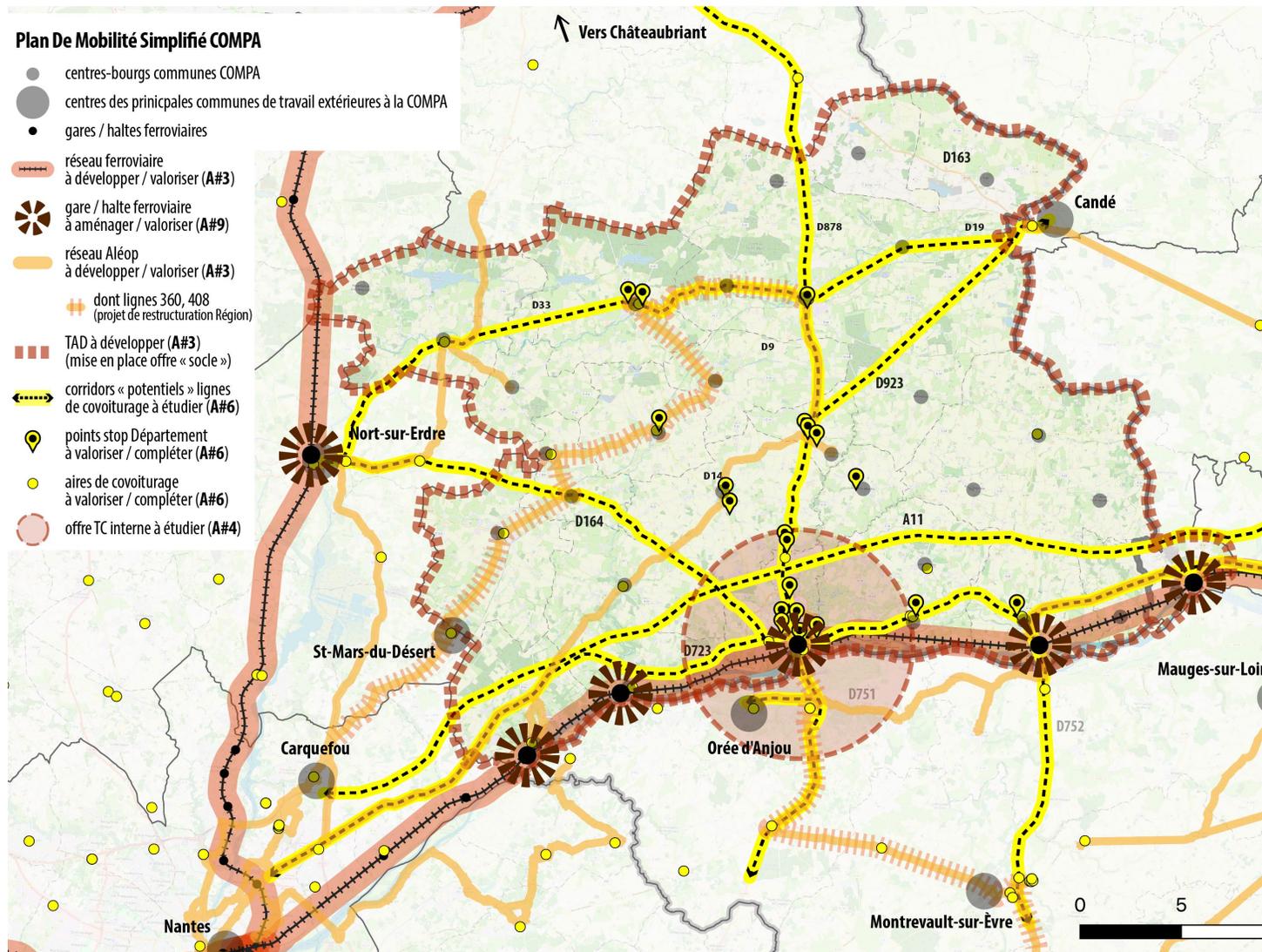
Actions	Description
Soutenir le développement du transport solidaire en lien avec les associations	<ul style="list-style-type: none">• Développer la location de véhicules pour les habitants en démarche d'insertion professionnelle ou sociale (Réseau Mobilité porté par ELI)• Développer le transport solidaire en soutenant / valorisant les associations du territoire• Informer les acteurs du territoire de l'offre en mobilité solidaire
Favoriser l'innovation et l'émergence de nouveaux services de mobilité durable	<ul style="list-style-type: none">• Préfigurer la mise en place d'un service d'autopartage sur le territoire, et l'expérimenter• Mettre en place une bourse ou des appels à projets pour favoriser l'innovation et la mise en place de nouvelles offres de mobilité
Développer des pôles d'échanges multimodaux sur le territoire et l'intermodalité	<ul style="list-style-type: none">• Aménager le pôle d'échanges multimodal sur la commune d'Ancenis-Saint-Géréon• Faciliter l'intermodalité sur les haltes ferroviaires et principaux arrêts Aléop et TAD du territoire• Poursuivre le développement de l'intermodalité vélo-transport collectif via l'aménagement de box sécurisés• Expérimenter un système de vélo en libre-service sur certains sites dont la gare SNCF sur la commune d'Ancenis-Saint-Géréon



Les moyens financiers dédiés à ces actions :

- **4,2 millions d'euros** pour développer les modes collectifs et l'intermodalité

Synthèse de l'enjeu 2 – Développer les modes collectifs sur le territoire et l'intermodalité



Le déploiement de l'offre en transport collectif s'inscrira en priorité sur le développement de l'**intermodalité et sur la complémentarité des offres** de transport :

- Trains
- Lignes régulières
- Transport à la demande
- Transport solidaire
- Transport scolaire
- Covoiturage / auto-partage

En s'adaptant aux **particularités** de chaque secteur (notamment les zones peu denses) et en misant sur l'**expérimentation**.

Sur le territoire, l'offre de transport à la demande va évoluer sensiblement à compter de **juin 2025** ; la nouvelle offre **SOCLE** permettra de se déplacer de 7h à 19h du lundi au vendredi à partir de points d'arrêt (porte à porte conservé pour les plus de 75 ans et les PMR).

Synthèse de l'enjeu 3 – Accompagner l'aménagement du territoire

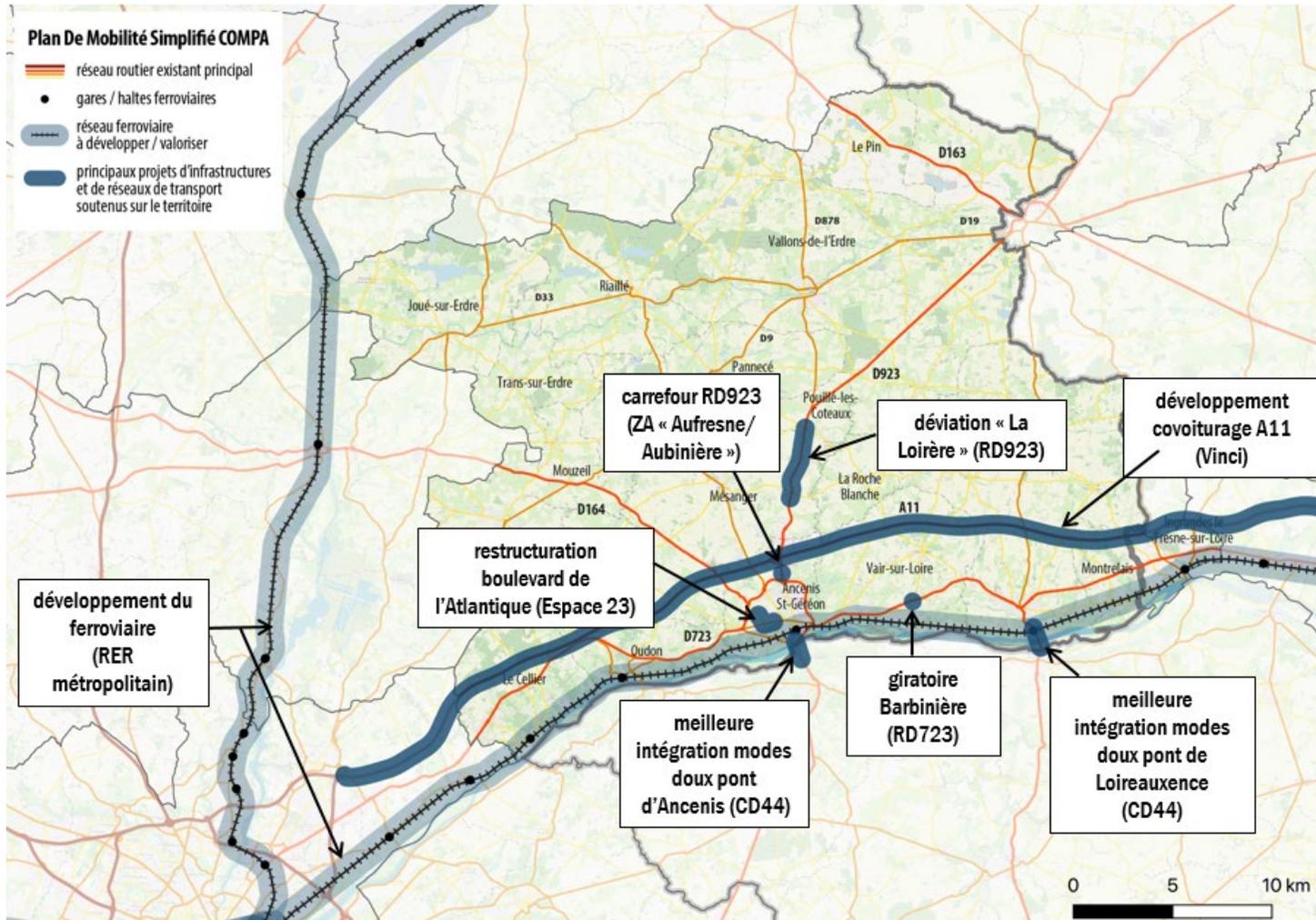
Actions	Description
<p>Mieux intégrer les enjeux de mobilité dans les opérations d'aménagement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • intégrer des orientations dans les documents d'urbanisme / planification (SCoT, PLU...) • proposer un appui technique aux porteurs de projets de construction ou d'aménagement sur les questions de mobilité • élaborer un référentiel commun pour le stationnement vélo, les aménagements cyclables et le covoiturage • mettre en place une animation auprès des communes sur les questions de mobilité et d'aménagement • définir les enjeux de mobilité comme un axe prioritaire pour l'éligibilité aux financements de la COMPA dans une logique de transversalité • soutenir les enjeux de mobilité dans une approche transversale des opérations de requalification dans les zones d'activités et dans les secteurs de revitalisation (PVD)
<p>Promouvoir les projets d'amélioration des infrastructures et réseaux de transport structurants le territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Porter les intérêts du territoire concernant l'évolution des grandes infrastructures et réseaux de transports sur le territoire • Participer aux instances destinées à l'amélioration des infrastructures majeures du territoire



Ressources humaines dédiée à cette action

Synthèse de l'enjeu 3 – Accompagner l'aménagement du territoire

Les projets infrastructures et de réseaux de transport sur le Pays d'Ancenis



Les objectifs poursuivis à travers les actions :

- mieux **intégrer l'enjeu des mobilités durables dans les différents projets** (projets d'amélioration des infrastructures et réseaux, d'habitat, de revitalisation des cœurs de bourg...)
- **conseiller davantage techniquement les communes et porteurs de projet** (entreprises notamment) sur leurs projets d'aménagement
- **favoriser l'harmonisation des aménagements et installations cyclables**

Synthèse de l'enjeu 4 – Communiquer et sensibiliser sur la mobilité

Actions	Description
Informer sur l'offre en mobilité existante auprès des acteurs et de la population	<ul style="list-style-type: none">• Valoriser l'offre de mobilité existante sur le territoire (supports de communication, formation des communes et acteurs recevant du public, communication auprès des nouveaux arrivants, identité visuelle sur l'offre en mobilité)
Sensibiliser aux mobilités durables	<ul style="list-style-type: none">• Promouvoir les mobilités durables sur le territoire et encourager le changement de pratiques (événements, mise à disposition de vélo via les entreprises, actions de sensibilisation en milieu scolaire...)
Développer l'animation et le conseil en mobilité	<ul style="list-style-type: none">• mettre en place et réunir le comité des partenaires de la mobilité et assurer le suivi des actions du Plan de mobilité simplifié• préfigurer la mise en place d'un guichet unique des mobilités• développer le conseil en mobilité auprès du grand public, des entreprises et des établissements scolaires



Les moyens financiers dédiés à ces actions :

- **1,2 millions d'euros** pour la communication, l'animation et le conseil en mobilité pour faire changer les comportements



Conclusion

La COMPA, à travers la mise en œuvre de son Plan de Mobilité Simplifié, cherche à :

- favoriser l'articulation entre les différentes offres de mobilité en portant des actions ou favorisant le déploiement d'actions
- répondre aux besoins des habitants et des acteurs du territoire en s'assurant de la soutenabilité financière des dépenses

Les conditions suivantes ont été établies pour la mise en œuvre :

- prioriser les actions en fonction des moyens humains et financiers en privilégiant les déplacements du quotidien ;
- accompagner le changement de pratique via une animation territoriale et un accompagnement des usagers et des acteurs du territoire ;
- miser sur l'expérimentation et le retour d'expérience avant de pérenniser les actions



Un bilan d'étape à 3 ans (au plus tard le 31 décembre 2027) sera réalisé

Le plan sera analysé et réexaminé sur la base des critères suivants :

- la soutenabilité financière
- l'évolution des co-financements et subventions
- le résultat des études décisives et des expérimentations

Centre Administratif Les Ursulines
CS 50201 - 44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex
Tél. : 02 40 96 31 89
compa@pays-ancenis.com

pays-ancenis.com

